

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/019

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
01/02/2024	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne , M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine , M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone , Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-019-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/019

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'un
abri de jardin au sein du jardin partagé –
Avenue de la Première Armée Française

Rapporteur : Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au Développement Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 421-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de jardin partagé avenue de la Première Armée Française et de son fonctionnement, il est prévu l'installation d'un abri de jardin qui sera destiné notamment à la remise d'outils, à la protection des semis et à la récupération d'eau ;

Après avis de la commission n° 4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* du jeudi 25 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame la Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un abri de jardin à l'intérieur du jardin partagé.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE

